

Dernière mise à jour le 31 décembre 2025

# Taux de cotisations Accident du Travail (AT) 2026

Barème 2026 des taux de cotisations collectifs d'accidents du travail (AT)

## Sommaire

- La cotisation AT/MP, c'est quoi ?
- Quel est le taux d'accident du travail (AT) en 2026 ?
- Taux moyen AT 2026
- Taux nets collectifs au 1er janvier 2026
- Fixation du taux AT/MP

## La cotisation AT/MP, c'est quoi ?

La cotisation « AT/MP » désigne la **cotisation accidents du travail et maladies professionnelles**. Elle est à la charge exclusive de l'employeur et permet de financer les prestations versées par la branche AT/MP de la sécurité sociale (indemnités journalières, rentes, soins, etc.) en cas d'accident du travail, d'accident de trajet ou de maladie professionnelle.

## Quel est le taux accident du travail (AT) en 2026 ?

### Taux moyen AT 2026

Le taux net moyen national est fixé à **2,08% en 2026**, soit une augmentation de 1,89% par rapport à 2025.

### Taux nets collectifs au 1er janvier 2026

2 arrêtés fixent les taux applicables à compter du 1er janvier 2026 :

[Arrêté du 30 décembre 2025 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2026](#)

[Arrêté du 30 décembre 2025 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour l'année 2026](#)

### Fixation taux AT/MP

Taux collectif	Taux mixte	Taux propre
Entreprise de moins de 20 salariés	Entreprise de 20 salariés et inférieur à 150 salariés	Entreprise dont l'effectif est au moins de 150 salariés

Pour l'Alsace-Moselle, les seuils sont :

Taux collectif	Taux mixte	Taux propre
----------------	------------	-------------

Entreprise de moins de 50 salariés

Entreprise de 50 salariés et inférieur à 150 salariés

Entreprise dont l'effectif est au moins de 150 salariés (300 dans le secteur du BTP)

## Taux de cotisations Accident du Travail (AT) 2025

Voici le barème des [taux de cotisations d'Accident du Travail \(AT\) de 2025](#)

### Taux moyen AT 2025

Le taux net moyen national est fixé à **2,12%** en 2025, soit un taux inchangé par rapport à 2024.

### Taux nets collectifs au 1<sup>er</sup> mai 2025

Au JO du 30 avril 2025, 3 arrêtés fixent les taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 :

[Arrêté du 29 avril 2025 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2025](#)

[Arrêté du 29 avril 2025 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour l'année 2025](#)

[Arrêté du 29 avril 2025 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour l'année 2025](#)

## Taux de cotisations Accident du Travail (AT) 2024

Voici le barème des [taux de cotisations d'Accident du Travail \(AT\) de 2024](#)

Le taux net moyen national de cotisations AT est de **2,12%** pour 2024.

Au JO du 29 décembre 2023, 2 arrêtés fixent les taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

[Arrêté du 27 décembre 2023 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2024](#)

[Arrêté du 27 décembre 2023 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour l'année 2024](#)

## Taux de cotisations Accident du Travail (AT) 2023

Voici le barème des [taux de cotisations d'Accident du Travail \(AT\) de 2023](#).

Le taux moyen de cotisations accident du travail de l'année 2023 est de **2,24%**

Au JO du 28 décembre 2022, 2 arrêtés fixent les taux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

[Arrêté du 26 décembre 2022 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2023](#)

[Arrêté du 26 décembre 2022 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour l'année 2023](#)

## Taux de cotisations Accident du Travail (AT) 2022

Voici le barème des [taux de cotisations d'Accident du Travail \(AT\) de 2022](#).

Le taux moyen de cotisations accident du travail de l'année 2022 est de **2,23%**

[Arrêté du 24 décembre 2021 Relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2022](#)

[Arrêté du 24 décembre 2021 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées pour l'année 2022](#)